

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 05/11/2020

### **Plan hivernal 2020-2021 : 188 places mises à disposition, des maraudes, des accueils de jour renforcés et des amplitudes horaires d'écoute du 115 étendues**

L'hébergement des plus démunis répond à un enjeu majeur de solidarité, notamment dans le présent contexte de rebond de l'épidémie de Covid 19. L'Etat, en Vendée, active le plan hivernal afin d'apporter une réponse graduée et adaptée aux besoins des populations sans abri en s'assurant de leur confinement.

Outre le dispositif de veille saisonnière, deux niveaux de mobilisation supplémentaire peuvent être activés selon la température ressentie (intégrant la température réelle et la force du vent) :

- un niveau « vigilance verte », en cas de température négative comprise entre -5° et -10 ;
- un niveau « vigilance jaune », à partir de -10°.

Au total, le département dispose de **188 places d'urgence mobilisables**, soit 159 places dès l'activation de la période de veille saisonnière, 22 places complémentaires en niveau de vigilance verte et 7 places supplémentaires à partir du niveau de vigilance jaune. Au global, ce sont 10 places supplémentaires par rapport à celles référées à l'hiver 2019-2020 qui sont mises à disposition, en permanence, par l'Etat, dès le premier niveau de veille saisonnière, sur l'ensemble de la période hivernale.

### **L'organisation du dispositif d'accueil et de veille pour l'hiver 2019/2020 associe des structures professionnelles et bénévoles :**

Le renforcement du dispositif de veille sociale :

Le dispositif de veille sociale est renforcé comme suit :

- **un fonctionnement 7jrs/7 du 115 avec des horaires élargis** (8h30-21h du lundi au vendredi et 9h-12h30/17h-20h30 les samedi, dimanche et jours fériés) et un renforcement d'équipe ;
- **le plan hivernal déploie des dispositifs d'aller-vers par la mise en place d'équipes mobiles à La Roche-sur-Yon et à Challans grâce au Samu social porté par l'association Passerelles et à l'équipe de la Croix Rouge aux Sables d'Olonne (maraudes) ;**

### **Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon



## PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

- l'ouverture avec des horaires élargis des maisons d'accueil de jour portées par les associations Passerelles à La Roche-sur-Yon et APSH sur le littoral, avec un renforcement d'équipe.

Le dispositif d'hébergement s'articule autour de 4 secteurs géographiques :

Secteurs géographiques	Pilotage	Capacités supplémentaires mobilisables pour l'hiver 2020/2021		
		Veille hivernale	Vigilance verte	Vigilance jaune
La Roche-sur-Yon	Association Passerelles et SIAO	72	75	77
Littoral et rétro-littoral	Association APSH, le SIAO, la Halte et Croix Rouge	69	82	87
Les Herbiers	CCAS des Herbiers, Haltes-bénévoles et SIAO	7	7	17
Fontenay-le-Comte	Association AREAMS	11	17	17
<b>Total</b>		159	181	188

Le montant des crédits alloués par l'État dans le cadre de ce dispositif s'élève à près de 775 000 €. Ce dispositif permet ainsi de couvrir l'ensemble du territoire départemental, avec le soutien actif de bénévoles d'associations caritatives.

Le plan hiver vise à mettre à l'abri un maximum de personnes en détresse en même temps qu'il est l'occasion **d'enclencher un accompagnement vers l'inclusion sociale des personnes précarisées**. L'Etat, en Vendée, déploie, à ce titre, le plan « **Logement d'abord** » en favorisant, notamment, la captation de places d'intermédiation locative, de maisons relais et en mobilisant le contingent préfectoral de logements sociaux pour les sortants de structures d'hébergement.

La direction départementale de la cohésion sociale, les services de secours, les collectivités territoriales et les associations sont fortement mobilisés au service des publics fragiles durant cette période. **Signaler toute personne en précarité à la rue, en appelant le 115, est un geste citoyen**. Si le besoin s'en fait ressentir, il convient de rester auprès de la personne jusqu'à sa prise en charge.

### Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)  
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr  
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📱 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille  
85000 La Roche-sur-Yon